Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-195_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 195.2026 Annexes financières 2026 aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de moyens

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes soutient différentes associations environnementales par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens depuis de nombreuses années.

Comme défini dans le cadre des conventions 2025-2027, il y a lieu de mettre en place des annexes financières aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens des deux associations qui sont les suivantes :

- AMV
- Cicindèle

La Présidente rappelle que le cadre d'accompagnement précédent fixait pour ces deux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens un soutien financier de 26 000 €. Pour l'année 2026, la Présidente propose les inscriptions suivantes :

ANNEXES FINANCIERES

Associations concernées	Proposition d'accompagnement financier

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-195_2026-DE

AMV	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 26 000 €
Cicindèle	Proposition de signature d'une annexe financière allouant une subvention de 26 000 €

La présidente invite le conseil à adhérer à cette démarche d'annexe financière pour l'année 2026 et à l'autoriser à signer les différentes annexes qui les matérialisent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
après en avoir délibéré,
Décide

- ✓ D'autoriser la présidente à signer les annexes financières aux conventions pluriannuelles d'objectifs, annexées à cette délibération, avec l'AMV et Cicindèle pour l'année 2026.
- ✓ D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires pour procéder au versement de la subvention accordée.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-195_2026-DE

ANNEXE N°1-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association « AMV »

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à vingt-six mille euros (26.000 €) pour l'année 2025.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance, suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'association « AMV»

Le Président,

Guy Pollet

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-195_2026-DE

ANNEXE N°1-F-2026
A la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2025-2027
Entre la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Et l'Association « Cicindèle »

Article 1 – Accompagnement financier communautaire

Afin d'accompagner la réalisation des objectifs fixés communément dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, et sous réserve de leur mise en œuvre effective, le montant de la subvention allouée à l'association par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'élève à vingt-six mille euros (26.000 €) pour l'année 2026.

Article 2 – Conditions de versement

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget général de la CCKB.
Elle est créditée au compte de l'association en une seule échéance, suite au vote en conseil communautaire de la délibération actant l'adoption de la présente annexe financière.

Pour la Communauté des Communes
du Kreiz Breizh
La Présidente,

Sandra Le Nouvel

Pour l'association "Cicindèle »

Les Co-Président·es,